



Commission Nationale de Suivi du régime de Prévoyance des personnels enseignants et de documentation rémunérés par l'Etat du 28 juin 2012

277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05
Tél : 0153737440 – secretaire@collegeemployeur.org

Aux organismes assureurs

Paris, le 9 septembre 2015

Objet : prévoyance « enseignants » / détermination du taux des établissements pour 2016

Madame, Monsieur,

Les comptes du régime *EPP Prévoyance « enseignants »* ont été présentés à la Commission Nationale de Suivi du régime de Prévoyance le 23 juin dernier.

En application de l'article 5.3 de la Convention du 28 juin 2012 et du contrat d'assurance national conclu pour son application, elle a décidé de reconduire le taux de **contribution des établissements à 0,2%** pour l'exercice 2016.

La ventilation de la cotisation globale a ainsi été arrêtée :

Répartition 2016			Cotisations Appelées
Garantie	Contribution Etablissement	Prélèvement Participant	
Décès et IAD	0,114%	0,070%	0,184%
Incapacité		0,061%	0,061%
Invalidité	0,086%	0,053%	0,138%
CSG/CRDS		0,016%	0,016%
TOTAL	0,200%	0,200%	0,400%
Taux d'appel total à :			32,0%

Ce taux d'appel est temporaire et évoluera à la hausse après retour à l'équilibre.

Nous vous remercions de votre collaboration

Cordialement,

Diego LEÓN

FEP CFDT

Président de la CNSP

Thierry LAVAREC

Collège employeur

Secrétaire de la CNSP